

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Nombre de procuration : 2
Votants : 10

L'an deux mille dix-sept, le trente juin,
le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le dix-neuf juin deux mille dix-sept,
s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie,
sous la présidence du maire, monsieur PICOT Michel

Présents : Messieurs et Mesdames DRAIN Marie-Pierre, LABALME Jean-Jacques, ODDOS Christian, PELLOUX Grégoire, PICOT Michel, ROSELLO Karine, ROUSSET Gaëtan, TRUFFET Axel

Absents excusés : Christian FIERRY-FRAILLON donne pouvoir à Michel PICOT, Alexandre JOVER, Elisabeth MEYER donne pouvoir à Karine ROSELLO

Madame Karine ROSELLO a été désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués ;

Monsieur le maire invite le conseil à procéder à la constitution du bureau de vote en vue de l'élection des délégués pour les élections Sénatoriales. Le quorum étant atteint, le conseil municipal après étude des conditions requises constitue le bureau comme suit :

Président : Michel PICOT

Les 2 membres du conseil les plus âgés : Michel PICOT et Jean-Jacques LABALME

Les 2 membres du conseil les plus jeunes : Axel TRUFFET et Grégoire PELLOUX

Après un appel de candidatures pour le délégué, Monsieur PICOT Michel et Monsieur Grégoire PELLOUX se déclarent candidats.

Il est procédé au vote pour élire le délégué titulaire, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Nombre de délégué à élire : un

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

A obtenu : Monsieur PICOT Michel : 7 voix ; Monsieur PELLOUX Grégoire : 3 voix

Monsieur PICOT Michel ayant obtenu la majorité absolue, après son acceptation, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales 2017.

Après un appel de candidatures pour les 3 suppléants, Messieurs FIERRY-FRAILLON Christian, Grégoire PELLOUX et Monsieur Gaëtan ROUSSET se déclarent candidats ; il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Nombre de suppléants à élire : trois
Candidatures enregistrées : trois
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 10
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
Ont obtenu :
Monsieur FIERRY-FRAILLON Christian : 10 voix
Monsieur ROUSSET Gaëtan : 10 voix
Monsieur PELLOUX Grégoire : 10 voix

Monsieur FIERRY-FRAILLON Christian, Monsieur ROUSSET Gaëtan et Monsieur PELLOUX Grégoire, après leurs acceptations, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales 2017, dans l'ordre mentionné ci-dessus (du plus âgé au plus jeune).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,
Michel PICOT**

